

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE.

trielles et techniques, et sur les systèmes et méthodes d'instruction technique en usage dans les autres pays. La commission devait faire un rapport de ces recherches au Ministre du Travail. Le 4 juin 1913, le rapport de la Commission, comprenant quatre parties, et daté du 31 mai 1913, fut déposé sur la table de la Chambre des Communes et fut ensuite imprimé en quatre gros volumes. Il contient les résultats des enquêtes faites au Canada, dans le Royaume-Uni, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Suisse et les Etats-Unis.

La commission recommande l'établissement au Canada d'un système d'enseignement technique sur les bases suivantes: aide générale octroyée par le gouvernement fédéral, maintien du contrôle provincial, encouragement donné à l'initiative locale et au développement de la responsabilité locale. Elle propose, dans son rapport, que le Parlement forme un "fonds de développement du Dominion" en versant tous les ans, pendant une période de dix ans, une somme de \$3,000,000. Soixante-quinze pour cent de cette somme seront payés directement aux provinces, sur une base per capita, et les vingt-cinq pour cent restants seront dépensés par l'intermédiaire d'une Commission centrale fédérale. Toutes les industries sont appelées à en bénéficier: l'agriculture, les manufactures, la science ménagère, etc. Pour encourager les travaux manuels, le dessin, la science ménagère dans les écoles élémentaires, la commission propose l'établissement d'un fonds de \$350,000 par an, sur lequel certains montants seront prélevés et versés aux gouvernements provinciaux pendant une période de dix ans.

Une partie spéciale du rapport est consacrée au mode d'affectation des crédits proposés pour les écoles de pêche et les écoles de navigation. D'autres chapitres traitent des questions d'entraînement industriel, d'enseignement technique pour les apprentis et les contremaîtres, des collectivités rurales, de la tenue des livres, des recherches industrielles, de l'aide dans le choix d'une vocation et de l'assistance obligatoire aux classes de continuation pour les jeunes gens qui ont dépassé l'âge de quatorze ans.

Inspection des forces militaires canadiennes.—Le 5 juin débarquait à Québec le général sir Ian Hamilton, inspecteur-général des forces d'outre-mer, venu à la requête du gouvernement canadien pour faire l'inspection des institutions militaires du Canada. Accompagné du Ministre de la Milice et de la Défense et d'autres officiers, le général Hamilton et son état-major parcoururent le Dominion, de l'Atlantique au Pacifique, et inspecta 112 corps de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie, visitant les champs de manœuvres, les forteresses et les écoles militaires. Il soumit au Ministre un rapport, daté du 30 juillet, dans lequel il faisait un certain nombre de recommandations et où il déclarait que depuis l'inspection précédente, effectuée en 1910 par le général sir John French (aujourd'hui maréchal), de grands progrès avaient été accomplis sous bien des rapports; l'organisation était beaucoup plus parfaite et l'entraînement et l'enseignement plus efficaces.

Société de tir du Canada (Dominion of Canada Rifle Association).

—Pour la quatrième fois, le prix du Roi à la réunion annuelle de la